COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHANDIEU

Département du Rhône

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2. Documents graphiques du règlement
Plan de zonage
Planche Nord - 1/7000e

Hors risques naturels, risques technologiques et nuisances sonores

Document approuvé par le Conseil Municipal en date du XX XXX 2025

altereo
eau et territoires durables

LES ZONES ET SECTEURS

ZONES URBAINES

- Ua : Zone dense (centre-bourg)
- Uaa : Zone dense (centre-bourg)
- Uab : Zone dense (centre-bourg)
- Ub : Zone de première extension du centre
- Uc : Zone pavillonnaire
- Ud : Zone bâtie de plus faible densité
- Ue : Zone d'équipements publics
- Ui : Zone d'activités
- Uia : Zone d'activités
- Uic : Zone d'activités
- Uf : Zone d'habitat intermédiaire ou groupé

LES ZONES ET SECTEURS

ZONES AGRICOLES

- A : Zone agricole
- Ai : Secteur lié à l'activité existante de stockage de produits agricoles (STECAL)
- Ae : Secteur d'équipements et services publics (STECAL)
- Ai : Secteur bâti (gestion des activités existantes) (STECAL)
- An : Zone agricole à enjeux naturel et paysager

ZONES NATURELLES

- N : Zone naturelle et forestière
- Ni : Secteur lié à l'activité de réception et de restauration (STECAL)

ZONES A URBANISER

- AU : Zone d'urbanisation future
- AUa : Zone a aménager a vocation principale d'habitat
- AUab : Zone a aménager a vocation principale d'habitat
- AUb : Zone a aménager a vocation principale d'habitat

SECTEURS DE PROTECTIONS LIEES AUX ENJEUX DE MILIEU NATUREL

- Secteur de protection de captage (périmètre éloigné)
- Secteur de protection de captage (périmètre immédiat)
- Secteur de protection de captage (périmètre rapproché)
- Secteur de richesse du sol et du sous-sol (carrières et aires nécessaires)
- Espaces Boisés Classés
- Corridor écologique
- Élément Naturel Remarquable du Paysage
- Zone humide

AUTRES INFORMATIONS

- Lignes électriques

AUTRES SERVITUDES D'UTILISATION DES SOLS

- Emplacement réservé
- Emplacement réservé logement sociaux (100%)
- Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise
- Secteur d'attente de projet
- Site polluée ou potentiellement pollué (BASOL et BASIAS)
- Bâtiment d'élevage lié à une activité agricole (recul à respecter)
- Changement de destination
- Élément bâti remarquable du paysage

N

Liste des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts

N° de l'emplacement	Objet	Superficie Largeur de plateforme	Bénéficiaire
1	Extension des équipements sportifs et d'accompagnement	8 037 m²	Commune
2	Elargissement chemin de la Bouvière (aménagement d'un cheminement piétons sécurisé)	473 m²	Commune
~~3~~	*Supprimé par la modification simplifiée n° 1*		
4	Accès piétonnier	1 292 m²	Commune
5	Accès piétonnier	52 m²	Commune
6	Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL Nord)	498 553 m²	SNCF Réseau
~~7~~			
8	Chemin de la Bouvière	10 m	Commune
9	Prolongement du chemin de la Bouvière (à l'Est)	10 m	Commune
10	Rue du stade	10 m	Commune
11	Rue Emile Vernay (jusqu'à VC 1)	9 m	Commune
12	Elargissement chemin de la Bouvière (aménagement d'un cheminement piétons sécurisé)	9 m	Commune
13	Elargissement du chemin de la Chapelle Saint-Thomas (aménagement d'un cheminement piétons sécurisé)	3192 m² (16 m)	Commune
14	Elargissement du chemin de la Madone et du chemin de Cros Cassier (aménagement d'un cheminement piétons sécurisé)	4743 m²	Commune